

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Avis d'appel à candidatures

Candidature pour la création d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) Emploi et Habitat, en milieu ordinaire, pour des adultes avec trouble sévère du spectre de l'autisme, dans le département de la Somme

Questions	Réponses
<u>Question n°1 :</u> Est-il possible de se positionner sur l'appel à candidatures SAMSAH Emploi Habitat sans être implanté dans le département de la Somme ?	Non, comme indiqué dans le cahier des charges de l'appel à candidatures en page 4, l'appel à candidatures s'adresse aux ESMS implantés sur le département de la Somme et ces derniers doivent disposer d'une autorisation de places de SAMSAH et d'une expertise dans le champ des TSA.
<u>Question n°2 :</u> Un organisme disposant déjà d'une équipe mobile intervenant auprès de personnes autistes, avec des missions proches de celles d'un SAMSAH, peut-il se porter candidat à l'appel à candidatures pour la création d'un SAMSAH Emploi, dès lors que le projet présenté respecte strictement le cahier des charges ?	Comme indiqué dans l'appel à candidatures en page 4, celui-ci s'adresse aux services disposant d'une autorisation de places de SAMSAH